

## **Critères de sélection de l'équipe régionale aux Finales des Jeux du Québec**

### **Région Montréal – MON**

#### **Sport : Haltérophilie**

**Introduction :** Ces critères seront utilisés pour la finale provinciale de 2019 et pourront servir comme canevas de base pour les finales des Jeux du Québec subséquentes. La réglementation et ses modifications sont adoptées par l'Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive (AMHEFS).

Pour la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2019 (FJQ-H2019) une équipe régionale est composée de 7 athlètes maximum (H/F) et de deux substituts. Les substituts n'accompagnent pas l'équipe à la finale provinciale.

#### **Sélection des athlètes**

Le comité de sélection des athlètes est composé des entraîneurs chefs de chacun des clubs impliqués dans le projet. En cas d'égalité entre deux athlètes, l'AMHEFS tranchera avec un vote du conseil d'administration (sans le vote des administrateurs-entraîneurs).

**1) Première étape :** le comité de sélection établit la liste des 7 meilleurs athlètes garçons et des 7 meilleures athlètes filles médaillés en se fondant sur les critères suivants :

- Doit avoir participé aux Jeux du Québec régionaux – Hiver 2019 (exigence),
- Doit avoir réussi les seuils d'éligibilité en vigueur pour la Finale (FJQ-H2019) (exigence),
- Doit s'entraîner régulièrement.
- Doit avoir démontré une progression dans les compétitions auxquelles il a pris part depuis le début de l'année en cours (septembre),
- Doit démontrer un bon comportement et pouvoir voyager seul.

**2) Deuxième étape :** le comité sélectionne parmi les 14 athlètes de la liste préalablement établie les athlètes ayant les meilleures chances de classement selon le classement cumulé des Jeux du Québec régionaux – Hiver 2019. Ce classement cumulé est préparé par la FHQ et présente les résultats des Jeux du Québec régionaux de l'année de la Finale.

## Sélection des entraîneurs et accompagnateurs

1. L'équipe finale dictera la sélection des entraîneurs pour la finale provinciale des Jeux du Québec. L'AMHEFS mandatera comme entraîneur chef l'entraîneur ayant le plus grand nombre d'athlètes sélectionnés dans l'équipe finale. L'entraîneur doit satisfaire critères de Sports Québec et de la FHQ\*.
2. L'entraîneur adjoint sera le deuxième entraîneur ayant le plus d'athlètes sélectionnés et répondant aux critères de Sports Québec et de la FHQ.
3. Puisque les équipes sont mixtes, l'un des entraîneurs ou accompagnateur sera préférentiellement une femme. L'accompagnateur(trice) sera choisi par l'AMHEFS. Les critères de sélection sont les suivants : expérience (avoir déjà participé à titre d'accompagnateur avec succès), profession (expertise médicale, physiothérapie, massothérapie, etc), disponibilité, et capacité d'organiser les jeunes.
4. Les entraîneurs et accompagnateurs devront fournir leurs preuves de vérification judiciaire à la FHQ.
5. Les entraîneurs doivent fournir le transcript officiel de leur certification de formation PNCE.
6. Pour la sélection des entraîneurs, les athlètes qualifient leur entraîneur personnel (c.-à-d. l'entraîneur ayant signé le document d'affiliation de la FHQ).
7. En cas d'égalité ou de conflit, l'AMHEFS tranchera.

\* Les entraîneurs doivent être certifiés (formation *Introduction à la compétition* du PNCE, partie A), et avoir réussi l'évaluation pratique de la FHQ.

\* Les entraîneurs et accompagnateurs doivent être disponibles pour toute la durée de l'événement. Une exception pour une tâche partagée est possible s'il y a une compétition internationale en même temps, si l'instance régionale le permet.